



**Mutuelle**  
du Commerce et Divers



## Contrats de Prévoyance

 Prévoyance Plus

 Prévoyance Top

 Prévoyance Max

La Mutuelle du Commerce établie en Nouvelle Calédonie depuis plus de 40 ans, propose aujourd'hui aux entreprises, à leurs salariés et à leur famille une solution en cas d'accident majeur de la vie.

Avec une volonté constante d'être toujours plus proche de ses adhérents, la Mutuelle du Commerce a élaboré un contrat de prévoyance collectif. L'objectif de ce nouveau contrat, est d'être aux côtés des familles en cas d'accident grave ayant entraîné la mort ou l'invalidité permanente.

## Une protection pour vos salariés

C'est un contrat collectif souscrit par l'entreprise pour l'ensemble de son personnel.

Les garanties de ce contrat interviennent sur les risques majeurs, tel que le décès et l'invalidité survenant principalement en cas d'accident de la vie privée.





## Les avantages de ce dispositif

Ce contrat prévoyance collectif est un moyen de faire évoluer le statut social de vos salariés.

Il leur assure une couverture sociale renforcée et une sécurité financière en cas d'invalidité ou de décès.

## Principes du contrat de prévoyance

- 1/ La cotisation est répartie entre une participation patronale (60% minimum) et salariale (40% maximum).
- 2/ Cette cotisation est unique et identique pour l'ensemble des salariés. Elle est définie en fonction d'un niveau de couverture choisi.
- 3/ Ce contrat couvre le décès accidentel ou le décès maladie du salarié et/ou de son conjoint.
- 4/ Aucune déclaration médicale n'est demandée lors de la souscription.

### Dans le cas d'un décès accidentel :

- 5/ Le capital décès est proportionnel à la contribution du revenu du salarié ou de son conjoint dans les ressources du ménage.
- 6/ Un acompte provisionnel (avance) d'un million peut être débloqué sous 48 h.
- 7/ Une rente éducation pour chaque enfant à charge est versée jusqu'à l'âge de 26 ans.

### Dans le cas d'une invalidité accidentelle :

- 8/ Une rente d'invalidité accidentelle du salarié est versée pendant 10 ans maximum.

| Prévoyance PLUS                                 | Prévoyance TOP                    | Prévoyance MAX                    |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Garanties concernant le salarié et son conjoint |                                   |                                   |
| Capital Décès Accident                          |                                   |                                   |
| $\chi\%$<br>x<br>7,5 millions de F              | $\chi\%$<br>x<br>10 millions de F | $\chi\%$<br>x<br>15 millions de F |
| Capital Décès Maladie                           |                                   |                                   |
| 1 million de F                                  |                                   |                                   |
| Frais d'obsèques                                |                                   |                                   |
| 500 000 F                                       |                                   |                                   |
| Garanties concernant le salarié uniquement      |                                   |                                   |
| Rente Invalidité Accident <sup>(1)</sup>        |                                   |                                   |
| 7,5 millions de F                               | 10 millions de F                  | 15 millions de F                  |
| Rente versés sur 10 ans                         |                                   |                                   |
| Rente éducation par enfant <sup>(2)</sup>       |                                   |                                   |
| 240 000 F/ans                                   | 360 000 F/ans                     | 480 000 F/ans                     |

$\chi\%$  = pourcentage du salaire par rapport au revenu total du ménage

1/ Rente versée en cas d'invalidité de groupe 3 ou de groupe 2 et 3 selon l'option choisie du contrat

2/ Rente éducation versée jusqu'à 18 ans. Cette limite est portée à 26 ans si le bénéficiaire est étudiant. Cette rente n'intervient que dans le cas du décès accidentel du salarié.



## Notre Partenaire

La Mutuelle du Commerce a comme partenaire le Groupe MACIF\* présent en métropole dans les secteurs de l'assurance Santé, Prévoyance et de l'assurance IARD.

MACIF apporte son expérience et son savoir-faire dans le déploiement d'une offre de prévoyance adaptée à la Nouvelle Calédonie.

\* Macif Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régies par le code des assurances.

## Mutuelle du Commerce Nouméa

195, rue Roger Gervolino, Aéroport

BP P2 - 98851 - Nouméa Cedex

Tél : 41 08 00 - Fax : 43 90 05

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 11h30 - 12h00 à 15h30

Le vendredi : de 8h00 à 11h30 - 12h00 à 15h00

## Mutuelle du Commerce Koné

Maison de la Mutualité

Lotissement Les Cassis, 295, avenue de Teari

BP 1197 - 98860 Koné

Tél : 47 77 16 - Fax : 47 77 17

Du lundi au jeudi : de 7h00 à 11h30 - 12h00 à 15h30

Le vendredi : de 7h00 à 11h00 - 12h00 à 15h00

**Pour tout renseignement sur nos différents contrats,  
contactez :**

Paul Mitrail

Tél : 79 31 47

[pmitrail@mutuelleducommerce.nc](mailto:pmitrail@mutuelleducommerce.nc)

Tatie Kempfer

Tél : 41 08 11

[tkempfer@mutuelleducommerce.nc](mailto:tkempfer@mutuelleducommerce.nc)



**[www.mutuelleducommerce.nc](http://www.mutuelleducommerce.nc)**



**Mutuelle**  
du Commerce et Divers